

« Le syndicat » gagne la bataille sur la semaine d'encadrement

Bilan d'une victoire collective

Charles Lemieux

Jeudi 3 janvier 2013. Je viens de disposer les beignes sur des plateaux dans le local syndical, où on s'offre du café gratuit pour souligner cette « rentrée hâtive ». Il ne manquerait plus en effet que d'avoir à payer son café en cette journée où se demande encore ce qui a bien pu se passer pour que nous soyons devant nos étudiant-e-s alors que le réveillon du Jour de l'An n'est pas encore tout à fait digérer... Une collègue entre pour se servir et me dit : « En tous cas, cette semaine de mise à jour (lire : cette semaine d'encadrement. Notre collègue n'avait pas encore assimilé le nouveau vocabulaire...) qu'on aura en avril me soulage vraiment ! Je sens moins de poids sur mes épaules ! Ça fait du bien de voir qu'on peut gagner des choses avec le syndicat ! »

En effet, on peut gagner des choses en travaillant ensemble pour défendre et améliorer nos conditions de travail et, de ce fait, les conditions d'études des étudiant-e-s. C'est ce que nous dit d'ailleurs toute l'histoire du syndicalisme enseignant. Car « le syndicat » qui a finalement réussi à infléchir la position du MELS, ce ne sont pas les seuls membres de l'exécutif qui ont plaidé notre cause auprès des hauts-fonctionnaires du MELS, mais bien tou-t-e-s les professeur-e-s qui, ENSEMBLE, ont travaillé pour que cette idée prenne forme, fasse son chemin et devienne finalement une réalité.

« Le syndicat », ce sont donc d'abord nos collègues qui ont eu l'idée de proposer cette semaine de mise à jour parce qu'ils et elles voyaient bien qu'il s'agissait d'une nécessité non seulement au plan de la santé collective des professeur-e-s et des étudiant-e-s, mais aussi au plan pédagogique : on ne peut pas enseigner et étudier à un rythme inhumain. L'acte d'éducation est un acte humain qui se concrétise dans le TEMPS... et il fallait en trouver !

« Le syndicat », c'est ensuite notre collègue qui a présenté la proposition de demander cette semaine de mise à jour à notre assemblée générale, après que les membres de l'exécutif aient convenu avec nos présidences d'assemblée des règles de procédures à respecter pour que notre assemblée générale puisse en discuter.

« Le syndicat », ce sont évidemment les quelques soixante-dix professeur-e-s qui étaient présent-e-s à notre assemblée générale pour discuter de cette proposition et l'adopter ensuite à l'unanimité.

« Le syndicat », ce sont toutes celles et ceux qui en ont discuté par la suite dans leurs départements pour faire connaître cette position de notre assemblée générale et la défendre.

« Le syndicat », ce sont les membres du SPCMV assumant diverses fonctions de représentation qui ont ensuite défendu cette position de notre assemblée générale auprès de la direction du cégep, que ce soit à la Commission des études, au Comité des relations de travail et dans d'autres instances.

« Le syndicat », ce sont aussi les camarades des autres syndicats locaux touchés par la loi 12 avec qui nous avons parlé de notre position lors d'un regroupement cégep de la FNEEQ à Québec et qui ont, à leur tour, tenté de faire la même chose de leur côté, ajoutant à la pression exercée sur ; le MELS.

« Le syndicat », ce sont les membres de l'exécutif qui, devant la fin de non-recevoir du MELS telle qu'elle nous était relayée par la direction, ont décidé de contacter directement les hauts-fonctionnaires du MELS pour faire valoir le point de vue des professeur-e-s. Après qu'un premier haut-fonctionnaire ait laissé entendre à notre chargé des affaires pédagogiques que notre demande ne contrevenait ni à l'esprit ni à la lettre de la Loi 12, c'est avec un autre haut-fonctionnaire que j'ai pu discuter et faire valoir nos arguments en plaidant avec tout le poids de notre conviction collective que l'inclusion d'une semaine de mise à jour (c'est comme ça qu'on l'appelait encore...) était absolument nécessaire pour permettre aux professeur-e-s et aux étudiant-e-s de pouvoir soutenir le rythme infernal imposé par la réorganisation des calendriers scolaires dictée par la Loi 78 (Loi12). J'ai plaidé en défendant que l'éducation était vécue au quotidien par des êtres humains, professeurs et étudiant-e-s, qui avaient besoin de l'« espace-temps » d'une semaine de mise à jour pour reprendre leur souffle...

Suite à la page 3

Suivre les méandres de l'entente numéro 9...

Bertrand Guibord

Le caractère exceptionnel de l'année scolaire 2012-2013 n'est un secret pour personne : la fin de la session d'automne 2012 l'aura fait comprendre à celles et ceux qui en doutaient encore. En effet, en raison de la grève du printemps dernier, les conditions d'enseignement et de travail avec lesquelles nous devons composer sont particulièrement exigeantes, et nous forcent non seulement à travailler plus, mais à sortir de nos habitudes et de notre routine. Vous trouverez dans ce texte quelques précisions sur la manière dont ces dernières ont été modifiées pour tenir compte de l'année inhabituelle que nous sommes en train de vivre... ou de subir !

Deux textes viennent baliser le déroulement des activités pédagogiques et administratives en cette année particulière : l'infâme loi 12, que nous avons unanimement condamnée et qui est heureusement abrogée dans ses grandes lignes, et la lettre d'entente numéro 9, « concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective 2010-2015 en raison de la reprise des cours de la session d'hiver en août et septembre 2012 ». En effet, celle-ci vient modifier de manière significative certaines dispositions de la convention collective relatives à l'organisation de l'enseignement, à la rémunération, au calcul de la charge d'enseignement annuelle et au cumul de l'ancienneté. Sans prétendre donner une interprétation exhaustive de l'entente numéro 9, voici quelques éléments d'information permettant de comprendre comment est organisée cette année scolaire qui est tout sauf ordinaire.

C'est au chapitre de la rémunération que l'entente s'avère la plus complexe. En effet, en vertu du statut d'emploi des enseignant(e)s en 2012-2013 (ainsi qu'en 2011-2012), le traitement des enseignant(e)s varie considérablement. L'article 5 de l'entente prévoit en effet que la rémunération des professeur(e)s diffère selon les statuts d'emploi.

Pour les professeur(e)s permanent(e)s, le salaire versé en 2012-2013 est le salaire normal correspondant à une année de travail (clause 5.1). Seuls les samedis ajoutés au calendrier scolaire de la reprise ont entraîné une rémunération supplémentaire au taux prévu par la convention (1/260^e du salaire annuel par journée ajoutée au calendrier scolaire). Ainsi, les professeur(e)s permanent(e)s ont reçu le 20 décembre dernier la paye relative à ces journées supplémentaires, versée au prorata de leur charge d'enseignement de la reprise. Incidemment, nous vous conseillons de vérifier les montants qui vous ont été versés à titre de rémunération pour les samedis afin de vous assurer que les montants qui vous ont été payés correspondent à ce qui vous est dû. Ainsi, partant du principe qu'une journée de travail pour un(e) enseignant(e) du collégial correspond à 6,5 heures, les professeur(e)s à temps plein devraient retrouver sur leur paye du 20 décembre cinq journées de 6,5 heures de plus qu'à l'habitude (ces montants ont été versés aux non-permanent(e)s à temps partiel en date du 17 janvier). Pour une personne qui était en

PVRTT ou qui bénéficiait d'une autre forme de congé durant la reprise, les montants versés sont proportionnels à la charge de travail qui était la sienne : pour l'enseignant(e) à 50% de charge, cinq journées de 3,25 heures, pour l'enseignant(e) à 80% de charge, cinq journées de 5,2 heures, et ainsi de suite.

Veillez vous assurer que vous avez reçu une compensation qui correspond à la charge qui était la vôtre durant la reprise... et nous aviser si vous constatez que ce n'est pas le cas ! Ceci est particulièrement important pour les personnes qui étaient en PVRTT pour la session d'automne 2012 : leur congé ne doit rien changer au montants versés pour les samedis d'août et septembre, qui doivent correspondre à la charge de travail de la reprise et non pas à celle de la session d'automne 2012.

La situation des non-permanent(e)s à temps complet en 2012-2013 est la même que celle des permanent(e)s : rémunération sur une base annuelle, sans traitement supplémentaire pour la reprise hormis les montants liés à l'ajout des samedis (article 5.2).

Ici par contre, la situation est un peu plus complexe que dans le cas des permanent(e)s, en raison du fait que certains non-permanent(e)s ne se verront reconnaître leur temps plein année qu'après la date d'abandon de la session d'hiver. Ainsi, certain(e)s enseignant(e)s qui ont reçu une rémunération pour la reprise se verront devant l'obligation de rembourser ces sommes lorsque le temps plein année sera constaté, raison pour laquelle le Collège ne leur a pas versé la paye des samedis : ces montants seront imputés au remboursement de la reprise afin de réduire la somme que les non-permanent(e)s à temps complet année devront remettre au Collège. C'est également la raison pour laquelle certain(e)s collègues non-permanent(e)s, virtuellement assuré(e)s d'un temps plein année en 2012-2013, n'ont reçu aucune rémunération supplémentaire afférente à la reprise. Plutôt que de payer des sommes qui selon toute vraisemblance devront être récupérées, le Collège a jugé plus prudent de ne tout simplement pas les verser.

Le remboursement du salaire de la reprise pour les non-permanent(e)s à temps complet sera facilité par le chevauchement de payes qui se produira pour ces collègues en février-mars 2013. Ainsi, par exemple, au lieu de recevoir une paye additionnelle durant la période de chevauchement, un(e) non-permanent(e) à temps complet année en 2012-2013 recevra sa paye habituelle, la seconde paye « en chevauchement » étant utilisée pour rembourser le salaire de la reprise en affectant le moins possible le budget des concerné(e)s.

Évidemment, comme c'est toujours le cas lorsque des sommes doivent être remboursées, une entente doit intervenir entre l'enseignant(e) et le Cégep pour déterminer la manière dont le remboursement sera effectué. Le Collège vous avisera lorsque sera venu le temps d'établir les modalités de remboursement.

Nous vous invitons à adresser vos questions à Bertrand Guibord, secrétaire général du SPCMV si vous êtes appelé(e) à signer une entente de remboursement. Le Syndicat pourra également vous accompagner lors de la signature de l'entente, comme c'est toujours le cas lors de vos rencontres avec la Direction.

Les professeur(e)s non-permanent(e)s à temps partiel pour l'année 2012-2013 ont droit à la rémunération de la reprise (article 5.3) : l'entente prévoit que ces sommes seront versées « à la suite de la rémunération du contrat de la session d'automne 2012 », c'est-à-dire à la première paye d'avril. La comptabilisation de la CI de la reprise de plusieurs collègues fera en sorte qu'elles et ils pourront atteindre un temps plein année, auquel cas la clause 5.2 s'appliquera (voir plus haut).

La situation est semblable pour les professeur(e)s non-permanent(e)s qui étaient à temps partiel pour l'année scolaire 2011-2012 (article 5.4) : en un tel cas, les enseignant(e)s qui ont accepté de compléter la session d'hiver 2012 en août et septembre ont droit à une rémunération pour la reprise, proportionnelle à leur charge d'enseignement.

Le calcul de la charge individuelle (CI) pour l'année 2012-2013 peut lui aussi être affecté par le travail effectué durant la reprise, dans la mesure où les cours donnés durant la reprise représentaient pour l'enseignant(e) en question une nouvelle charge d'enseignement. Dans ce cas, conformément à l'article 12 de l'entente numéro 9, la CI afférente aux nouvelles charges de cours doit être comptabilisée en 2012-2013 avant la répartition des tâches de l'hiver – ce qui entraînera sans doute la réouverture des tâches dans quelques départements. Ainsi, un(e) collègue ayant accepté de nouvelles charges de cours durant la reprise (qui n'étaient pas dans sa tâche au printemps) se voit reconnaître les unités de CI relatives à ces nouvelles charges en 2012-2013, ce qui aura pour effet de réduire sa tâche à l'hiver (à moins qu'elle ou il ne consente à donner des cours additionnels, qui seront alors rémunérés au tarif chargé de cours prévu par la convention collective). Dans tous les autres cas, où les cours donnés à la reprise par un(e) enseignant(e) étaient ceux qui faisaient partie de sa tâche d'hiver 2012, la CI 2012-2013 n'est pas bonifiée par le travail effectué durant la reprise.

En tout état de cause, il demeure impossible pour un(e) enseignant(e) de cumuler plus d'une année d'ancienneté par année scolaire, comme c'est le cas lors des années « régulières ». Dans le même ordre d'idées, il est important de rappeler que toutes les règles de la convention collective qui n'ont pas été modifiées par l'entente numéro 9 s'appliquent intégralement en 2012-2013, ainsi par exemple celles qui concernent l'ordre de priorité dans l'attribution des postes et des charges de cours.

Nous avons appris à vivre avec l'entente numéro 9 au cours des derniers mois, et la comprenons maintenant beaucoup mieux qu'il y a quelques semaines à peine. Celle-ci a demandé beaucoup de discussion et de négociation, non seulement entre les parties nationales, mais aussi entre les Syndicats et Directions locales. Nous avons abondamment discuté de l'application de cette entente avec la Direction et avec nos conseillers à la FNEEQ, si

bien que nous en sommes venus à une compréhension commune de ses dispositions.

Évidemment, le fait que le gouvernement ait renié ses engagements financiers relatifs à la reprise complique la situation; néanmoins nous nous assurerons de faire valoir les droits des enseignant(e)s et d'exiger le respect de l'entente nationale en continuant d'exercer des pressions autant sur la Direction locale que sur le MESRST lorsque cela s'avérera nécessaire. Nous pourrions également déposer des griefs si la situation l'exige. Une mobilisation plus intensive pourrait aussi s'avérer nécessaire au cas où le gouvernement décidait de persister à ne pas accorder le financement prévu par l'entente, sur lequel nous nous sommes pourtant entendus. Espérons que le nouveau Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie finira par entendre raison et respectera la signature du gouvernement. Si tel n'est pas le cas, nous prendrons les mesures qui s'imposent pour l'obliger à le faire!

Si vous avez des questions par rapport à l'application de l'entente numéro 9 en lien avec votre propre situation, n'hésitez surtout pas à nous contacter pour obtenir l'information qui vous échappe. Nous serons en mesure de vous mettre au fait des dispositions de l'entente qui s'appliquent à votre cas, et de la manière dont votre rémunération, votre charge annuelle et le cumul de votre ancienneté seront – ou ne seront pas – affectés. Vivement l'arrivée du mois de juin, où nous pourrions finalement passer à autre chose et bénéficier de nos vacances, particulièrement méritées et nécessaires cette année!

Bilan d'une victoire collective

Suite de la page 1

- « Je dirais que l'alinéa 2 de l'article 6 de la loi 12 donne la possibilité d'inclure ce genre de mesure pédagogique particulière au calendrier scolaire. Vous pouvez dire à votre directrice des études de m'appeler pour que je puisse préciser les choses avec elle. »

- « Merci monsieur et bonne fin de journée ! »

Le lendemain de notre plaidoyer, la direction des études nous informait que le MELS avait assoupli son interprétation de la Loi 12 et que le calendrier de la session de l'hiver 2013 allait finalement pouvoir inclure une semaine... de soutien et d'encadrement des étudiant(e)s.

Voici donc comment « le syndicat » a gagné cette bataille à ou vers 11:23 au matin du 19 décembre 2012 !

Et vous avez bien compris que cette bataille, c'est ENSEMBLE que nous l'avons gagnée !

Et quelque chose me dit que « le syndicat » en gagnera d'autres... !



Compte-rendu de la conférence sur le Sommet de l'enseignement supérieur

Par Fanny Theurillat-Cloutier

Mercredi 16 janvier, le SPCMV a reçu trois conférenciers pour nous parler du Sommet de l'enseignement supérieur. Sylvain Marois, vice-président de la FNEEQ pour le regroupement université, a présenté le fonctionnement de la consultation pré-Sommet «vu de l'intérieur», puisqu'il a assisté aux deux premières rencontres préparatoires. Micheline Thibodeau, vice-présidente de la FNEEQ pour le regroupement cégep, a résumé les positions de la FNEEQ concernant les Cégeps, telles qu'elles se retrouvent dans les documents de travail présentés au Sommet. Finalement, Guillaume Hébert, chercheur à l'Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), a proposé une perspective plus théorique et plus globale des dynamiques à l'œuvre dans le milieu de l'éducation, en exposant une nouvelle compréhension de ce qu'est le néolibéralisme. Voici quelques éléments

à retenir de leurs trois présentations, sans en résumer l'entièreté.

Pour M. Marois, l'existence du Sommet doit être perçue comme un gain issu de la grève : le Parti Québécois s'est senti obligé d'organiser un tel événement pour apaiser les tensions. Si le processus des quatre rencontres pré-Sommet et du Sommet lui-même est extrêmement encadré, il voit plutôt d'un bon œil les discussions qui s'y déroulent. D'une part, il souligne la sensibilité de M. Duchesne aux étudiants de première génération, puisque lui-même en est un exemple, et son équipe qui semble très au fait de la situation de l'enseignement supérieur. D'autre part, les positions de la FNEEQ et de la CSN ont été bien relayées dans les réseaux sociaux puis résumée par Léo Bureau-Blouin. Finalement, il estime que le gouvernement n'aura pas le choix d'ouvrir des chantiers de réflexion à la

suite du Sommet, y compris sur la gratuité scolaire. M. Marois considère donc que notre présence au Sommet est pertinente et que le processus lui-même pourrait avoir des débouchés positifs.

Le maître-mot des revendications résumées par Mme Thibodeau est la valorisation : valorisation des diplômes techniques, de la recherche disciplinaire, de la formation générale, des cégeps en région, etc. Pour ce faire, la stratégie adoptée par la FNEEQ dans ses présentations est d'être positive : « le réseau collégial va bien, mais il pourrait aller mieux ». Mme Thibodeau a justifié cette approche par la fragilité du système collégial, encore récemment mis à mal par les Legault et Moreau de ce monde.

Finalement, Guillaume Hébert a tenu à réinterpréter les tendances générales visibles dans l'éducation à l'aune d'une

nouvelle théorie du néolibéralisme. Si l'on estime généralement que ce dernier rime avec coupure dans l'investissement étatique ou même avec disparition de l'État, il démontre qu'au contraire, l'État peut tout à fait être un instrument dans un vaste agenda économique de mise en concurrence de tous contre tous. Ainsi, nos institutions peuvent être transformées de l'intérieur tout en restant publiques. L'assurance qualité en fournit un bon exemple. S'il est difficile d'être contre la qualité, il faut se rappeler que l'assurance qualité, quant à elle, relève d'une logique d'évaluation des formations considérées comme des marchandises et des institutions qui les fournissent comme d'organisations en concurrence mutuelle. La standardisation qu'elle amène insufflé une dynamique de financement individuel pas les utilisateurs, de réforme des programmes en vue de leur « rentabilité »

(et pas selon des critères académiques) et une réforme de la gouvernance installant plus d'observateurs externes considérés moins sujets à des conflits d'intérêts que les membres issus de l'institution elle-même. Paradoxalement, parce que l'évaluation de la qualité des établissements demande un suivi constant, le programme de l'assurance qualité augmente généralement la bureaucratie institutionnelle. Quant à elle, la concurrence entre établissements qui cherchent la meilleure évaluation entraîne bien souvent des frais publicitaires accrus, pour attirer de nouvelles « clientèles ». Bien qu'elle se fasse à petits pas, l'imposition de la logique de l'« économie du savoir » a donc des répercussions très concrètes sur les pratiques dans nos Cégeps, sans avoir besoin pour autant de les privatiser.

Environ 25 personnes ont assisté à cette conférence, et ce, malgré le contexte

de fin de session et les nombreuses activités ayant lieu en même temps. Espérons que les prochaines fois, nous serons encore plus nombreux ! N'hésitez pas si vous avez des idées de conférence à me proposer.

Liens utiles :

- La FNEEQ a une page dédiée au le Sommet de l'enseignement supérieur : <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/Sommet-enseignement-superieur/>
- Le site du Ministère : <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/>
- « L'École d'Hiver Spécial sommet » de l'Institut du Nouveau Monde : <http://archives.inm.qc.ca/2012/1299-qecole-dhiver-special-sommetq.html>

La « pédagogie de la situation » ou « Ai-je le droit de prendre une journée de congé pour maladie quand je fais 40° de fièvre ? »

Charles Lemieux

« Je n'ai pris qu'une seule journée de maladie en douze ans. Hier, j'ai enseigné six heures malgré une grippe carabinée... Je ne peux vraiment pas me permettre de manquer un cours sinon je n'y arriverai pas ! »

« La voix m'a lâché en plein milieu de mon cours. Mon médecin m'a dit que je faisais une grosse laryngite et m'a donné trois jours de congé-maladie. Mais j'avais deux groupes sur trois aujourd'hui et je ne pouvais vraiment pas m'absenter parce que ma séquence de cours aurait été toute débalancée. »

Cela vous dit quelque chose ? Alors que nous enseignons à un rythme accéléré et que plusieurs d'entre nous sentons la fatigue s'accumuler, le risque de tomber malade s'accroît. Et ce n'est pas pour être prophète de malheur que je le dis. C'est parce que je le sens moi-même et que je le vois autour de moi. Bien que notre convention collective prévoit que nous pouvons nous absenter pour maladie, il semble que la réalité soit plutôt que nous hésitons à nous déclarer malade et que, le plus souvent, nous décidons de nous présenter en classe pour donner nos cours plutôt que de « garder le lit et prendre beaucoup de liquide », comme le dit vous savez quoi. C'est en tout cas ce qui ressort de plusieurs discussions informelles que j'ai eu avec des collègues depuis les dernières semaines, alors que la grippe H3N2 fait ses ravages...

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. L'une d'elles est assurément le contentieux qui nous oppose à la partie patronale (locale et nationale) quant à la façon de comptabiliser les coûts de nos absences pour maladie « courte durée ». Ainsi, la partie patronale prétend (et les décisions arbitrales lui ont donné raison à ce jour...) que ces coûts doivent être assumés à même la masse salariale des enseignant-e-s alors que nous dénonçons cette « double-imputation » à la masse salariale et prétendons que les congés de maladie devraient plutôt être comptabilisés dans les coûts de convention. Sans entrer dans les détails, ce contentieux fait en sorte nous avons collectivement décidé que puisque nous ne voulions pas payer nous-mêmes nos congés de maladie à même nos ressources enseignantes, nous ne nous ferions pas remplacer lors d'une première journée d'absence, afin de diminuer la ponction dans notre masse salariale. Bien que le fait que nous ne soyons pas remplacé constitue un puissant incitatif à ne pas rester au lit, ce contentieux avec la partie patronale ne sera pas réglé demain matin, alors que la grippe H3N2 risque, elle, de frapper... Par ailleurs, même si nous pouvions être remplacé-e-s, cela ne réglerait pas notre problème à tout coup. En effet, on ne prévoit habituellement pas trois jours d'avance qu'on fera 40°C de fièvre le matin où on doit donner un cours !

Ainsi, une autre des raisons qui expliquent que nous venons le plus souvent travailler quand nous sommes malades est que plusieurs d'entre nous (la plupart si je me fie à mes conversations informelles sur le sujet) ne planifient tout simplement pas ce genre d'« imprévu » dans leurs séquences de cours. Ainsi, depuis les douze ans que j'enseigne, mes 15 semaines de cours ont toujours été « bien planifiées » et donc « bien remplies ». Les imprévus ? Bof ! Pas le temps pour ça ! Il faut que tout mon contenu soit couvert, programme oblige ! Malade pas malade, il faut que ça saute !

Plus sérieusement, c'est donc en cherchant des articles pédagogiques sur la planification des imprévus dans l'élaboration d'une séquence de cours que je suis tombé sur cette entrevue avec Gisèle Barret, aujourd'hui professeure honoraire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Je ne connaissais pas Madame Barret, pas plus d'ailleurs que la « pédagogie de la situation » qu'elle présente. Mais j'ai vite réalisé que cette perspective pédagogique pourrait m'être fort utile au moment où j'entreprends la planification du cours que je donne à la session d'hiver, alors que la grippe H3N2 pourrait bien m'ordonner, un bon matin de février, de rester au lit en sirotant la ponce au gros gin concoctée selon la recette de ma grand-mère, qui prétendait que le dosage de gros gin de sa ponce constituait le secret bien gardé de son efficacité... Mais bon, c'est une longue histoire et... on a pas le temps ici pour ce genre d'imprévu...

Bien que publiées en 2007 dans une revue pédagogique s'adressant aux enseignant-e-s des niveaux primaires et secondaires, les propositions de Madame Barret me sont apparues des plus pertinentes, alors que nous devons planifier nos cours et enseigner dans le contexte d'une année exceptionnelle (ça, on le sait... !). L'originalité de cette « pédagogie de la situation », c'est qu'elle tient justement compte... des imprévus ! Et Dieu sait que les imprévus cette année, on en a vu un et un autre ! Voici ce que nous dit Barret et la « pédagogie de la situation » à ce sujet :

« (...) dans une pédagogie de la situation, en plus du programme prévu, planifié par l'enseignant, il y a un contenu imprévu qui est présent, qu'on le veuille ou non. L'enseignant doit composer avec l'imprévu : une personne qui arrive à l'improviste, un test à administrer aux élèves, un élève qui dérange, etc. S'il n'en tient pas compte, la planification n'est plus pertinente et elle perd de son efficacité. Cette pédagogie est celle du vécu. Elle exploite chaque moment de l'ici et du maintenant de la classe dans toute sa diversité. Elle tient compte de tous les facteurs, du hasard et de l'aléatoire, en se risquant à répondre aux urgences du moment. »

Suite à la page 8

Syndicat des professeurs du collège Marie-Victorin - BIS Vol. 21, no 2

On ne peut tourner la page sur la répression policière du printemps 2012 !

Nicole Filion, Ligue des droits et libertés au nom des 53 organismes réclamant une enquête publique sur les interventions policières du printemps étudiant

Le 22 décembre 2012

Madame Marois,

Au printemps dernier, des milliers de personnes ont porté sur la place publique leur message que le gouvernement de l'époque ne voulait tout simplement pas entendre. Devant la détermination de ce vaste mouvement de protestations sociale, le gouvernement Charest a choisi la voie du mépris et du dénigrement. Il n'a pas hésité à associer manifestation, carré rouge et violence. Vous avez vous-même fait les frais de ces propos. Vous vous rappelez sans doute la déclaration de Madame Saint-Pierre, alors ministre de la Culture, à propos du carré rouge porté par Fred Pellerin : « Il a le droit de porter le carré rouge mais nous on sait ce que ça veut dire le carré rouge, ça veut dire l'intimidation, la violence ».

Ce vaste mouvement n'a pas seulement été dénigré. Il a été fortement réprimé. Près de 3 500 personnes ont été arrêtées. Les victimes de cette répression ont connu la violence et les abus policiers, elles se sont faites gazer, poivrer, matraquer, charger par les chevaux, blesser par des balles de plastique, par des grenades assourdissantes. On les a accusées de mener le Québec au chaos. On les a punies, on les a arrêtées, on leur a servi des contraventions salées, on les a intimidées, on les a injuriées. Certaines ont connu des conditions de détention inacceptables, beaucoup se sont retrouvées avec des conditions de libération portant atteinte à leurs droits.

Et, malgré les nombreux témoignages attestant de ces abus, malgré les images qui ont largement circulé, les autorités politiques d'alors ont félicité les policiers pour leur travail. Tout au plus, le ministre de la Sécurité publique de l'époque a-t-il suggéré aux personnes qui s'étaient senties lésées de se tourner vers la déontologie policière.

Or, la déontologie policière comporte d'importantes lacunes. Et encore faut-il être en mesure d'identifier les policiers fautifs pour porter plainte, ce qui semble avoir été un problème majeur tout au long des manifestations du printemps dernier, selon ce que nous révèle le rapport de l'Équipe de surveillance des interventions policières (ESIP) rendu public en novembre dernier.

C'est pourquoi, depuis le printemps dernier, plusieurs organisations de la société civile québécoise ont réclamé la tenue d'une enquête publique et indépendante pour faire la lumière sur l'ensemble des événements. Suite aux élections et l'arrivée de votre gouvernement, la demande a été relancée mais demeure toujours lettre morte. Et c'est à notre grand étonnement, si l'on considère notamment les déclarations de Monsieur St-Arnaud, maintenant ministre de la Justice, qui avait réclamé à l'époque une enquête publique, du moins en ce qui concernait les événements de Victoriaville.

Une pétition de plus de 11 000 signatures demandant une commission d'enquête publique a été déposée à l'Assemblée nationale en juin dernier. Une deuxième circule présentement et compte déjà plus de 7 300 signatures. Une page Facebook a été créée afin d'offrir une opportunité à la population d'appuyer cette revendication. Il vous sera possible de la visiter en cliquant sur [HYPERLINK « http://www.facebook.com/Pouruneenquetepublique »](http://www.facebook.com/Pouruneenquetepublique) www.facebook.com/Pouruneenquetepublique



Déçues que les multiples demandes d'enquête soient demeurées sans réponse, plus de 50 organisations se sont adressées à vous le 13 novembre dernier, mais là encore, leur demande n'a eu aucun écho tangible de votre part.

Chaque année, les abus policiers font de nouvelles victimes et la répression accompagne de plus en plus systématiquement la protestation sociale. Rappelons-nous en effet les événements survenus lors du G20 à Toronto en juin 2012. L'histoire doit cesser de se répéter. Si on a pu saluer positivement votre décision d'abroger la presque totalité de la Loi 12, on ne peut pour autant tourner la page sur les événements du printemps dernier. Seule une enquête publique et indépendante peut permettre de faire la lumière sur les causes de la répression du printemps dernier et surtout éviter qu'elle ne se reproduise. Cette enquête doit questionner les opérations policières ainsi que celles du gouvernement, questionner les abus de droit, les pratiques de profilage politique à l'encontre des personnes portant de carré rouge, les fouilles abusives, les détentions abusives, l'utilisation arbitraire de différents types de contravention, l'adoption en urgence de nouveaux règlements municipaux limitant le droit de manifester, le recours à la loi antiterroriste pour porter certaines accusations bien ciblées. L'enquête doit aussi permettre aux victimes d'obtenir une réparation et obliger les responsables des abus à répondre de leurs actes.

De plus, en donnant suite à cette demande d'enquête, votre gouvernement répondrait enfin aux recommandations formulées, en 2005 et 2006, par deux instances de l'ONU qui demandaient de mener une enquête sur les pratiques des forces policières concernant, d'une part, l'usage de diverses armes dans le cadre d'opérations de contrôle de foule, et d'autre part, les arrestations massives et arbitraires survenues lors de manifestations.

Si le Québec aspire à la reconnaissance d'un statut international, il doit aussi reconnaître ses obligations à l'égard des instruments internationaux de défense des droits humains.

Pour signer la pétition en ligne : http://www.avaaz.org/fr/petition/Ensemble_exigeons_une_commission_denquete_publique_sur_la_violence_policiere_de_2012/

Suite de la page 6

« Souvent, l'enseignant s'inquiète [alors] parce qu'il n'a pas terminé « son » programme et les élèves s'agitent parce qu'il n'est plus possible de tenir compte d'eux. Tout est alors centré sur le contenu. Dans une pédagogie de la situation, l'interruption est un élément qui s'intègre au déroulement de la séquence d'apprentissage et donne du rythme à la continuité. Il y a du temps « perdu » qui fait partie de la dynamique permettant de ne pas perdre de vue l'intention initiale. »

Elle ajoute :

« Dans une situation, il est parfois utile de tenir compte du monde extérieur, paramètre essentiel qui influence tout ce qui s'y déroule. Comme dans un entonnoir, il atterrit dans la classe... C'est l'environnement et son actualité qui marquent tous les acteurs de la situation pédagogique (Par exemple, les grèves étudiantes... Notre ajout.) Il est question ici d'un monde extérieur public. Il y a aussi les maladies des enfants (et des professeur-e-s qui décident de se soigner à la maison parce que les imprévus avaient été planifiés... Notre ajout) ainsi que les problèmes domestiques, qui viennent également de l'extérieur, mais qui appartiennent au privé. »

Bref, la prise en compte, sinon la « planification » des imprévus fait partie intégrante de cette approche pédagogique. Barret souligne par ailleurs l'importance que les enseignant-e-s « pensent à elles et à eux » et tiennent compte de leurs propres besoins (dois-je préciser que si je suis malade, mon besoin est de me soigner ?) :

« J'ai développé cette pédagogie en étant attentive aux enseignants et enseignantes qui venaient travailler avec moi. Je me suis rendu compte que ces professionnels n'étaient pas pris en compte par le système, donc n'existaient pas pour eux-mêmes. (souligné par nous)

Ils travaillaient sans tenir compte de leurs besoins (souligné par nous) Ils étaient prêts à tout prendre de l'extérieur : les savoirs, les méthodes et les techniques, sans penser à eux. Je me suis intéressée avant tout à la personne de mes étudiants et à leur identité de formateur. Je me suis dit que les outiller, c'était leur permettre de trouver des ressources en eux-mêmes. En effet, quand tout « lâche », il ne reste que les ressources internes du pédagogue. Il est préférable alors de développer une culture pédagogique qui renforce l'identité d'enseignant, et ce, en tenant compte de la personne. »

Je vous donc recommande fortement la lecture de cette entrevue... bien au chaud sous vos couvertures avec votre ponce de grand-maman pas trop loin... ! Personnellement, la perspective de la « pédagogie de la situation » (qui va évidemment bien au-delà de la planification des congés de maladie) m'a amené à réfléchir à une redéfinition de mon rapport aux « imprévus », et donc à la gestion de la pression du temps en classe. En fait, de la pression que je me place moi-même sur les épaules lorsque j'« oublie » que les imprévus font partie de ma réalité d'enseignant. Prévoir l'imprévu, prévoir que je pourrais être malade un matin, devrait donc faire partie intégrante de la planification de mon cours. Le « temps perdu » n'est peut-être pas celui que l'on croit... Et en passant, ma grand-mère prévoyait

toujours... les imprévus. Elle gardait toujours une bouteille de gin en réserve, au cas où... Et vous ?

Bonne planification de vos cours de la session d'hiver 2013 et...bonne santé !

L'entrevue intégrale est disponible au : www.mels.gouv.qc.ca/sections/viepedagogique/144/index.asp?page=gisele

Vous pouvez à votre gré changer le terme « élève » pour « étudiant », selon moi plus approprié à une institution d'enseignement supérieur comme le cégep.

N'allez surtout pas penser que je vous souhaite d'être malade... !

Dons 2012-2013

Depuis le début de l'année scolaire, le SPCMV a contribué financièrement aux activités des organismes socio-communautaires et a appuyé les membres en grève ou en lock-out des syndicats suivants :

- Syndicat étudiant du Cégep Marie-Victorin
- CUTV
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)
- Attac-Québec
- La Matraque, journal des Profs contre la hausse
- Comité de soutien à Gabriel Nadeau-Dubois
- Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- Au bas de l'échelle
- Mouvement Action Chômage
- Comité québécois pour la reconnaissance des droits des travailleurs haïtiens en République dominicaine (CQRDTHRD)
- Campagne des paniers de Noël de la CSN
- Syndicat des salariés produits céramique de l'usine Mapei

Prochains BIS

Fin mars

Date limite pour la soumission d'articles : 12 mars

Fin mai

Date limite pour la soumission d'articles : 14 mai

Envoyez vos articles à Michel Haworth
michel.haworth@collegemv.qc.ca

Prochaines Assemblées Générales

20 février

6 mars

3 avril

8 mai

5 juin